

L'Anse-Saint-Jean, le 8 juin 2015.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 8 juin 2015, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault
 Monsieur Lucien Martel

Sont absents : Monsieur Graham Park

225-2015
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

226-2015
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Tarification de la mise à l'eau au quai municipal.
4. Demande d'aide financière – Les paysagers du Faubourg 2015
5. Période de question
6. Levé de l'assemblée.

227-2015
QUAI MUNICIPAL - TARIFICATION POUR MISE À L'EAU

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de charger un montant de 20\$ pour chaque mise à l'eau au quai municipal pour 2015 et d'offrir la gratuité pour les résidents de l'Anse-Saint-Jean.

228-2015
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LES PAYSAGERS DU FAUBOURG

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 750 \$ au Paysager du Faubourg pour la tenue de leur activité qui aura lieu le 8 août prochain sur la rue du Faubourg.

PÉRIODE DE QUESTIONS

229-2015
FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 19h10

_____ Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

_____ Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».